

**FSMA\_2019\_16-7 du 17/07/2019**

Annexe Guide pratique

Notification de modifications relatives à l’expertise ou à l’honorabilité professionnelle d’un membre d’un organe opérationnel ou d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)

Champ d'application:

Institutions de retraite professionnelle

Les membres des organes opérationnels d’une IRP doivent disposer de l’honorabilité professionnelle nécessaire et de l’expertise adéquate à l’exercice leur fonction.

La FSMA attend que tant l’IRP que les personnes désignées communiquent sans délai à la FSMA tout fait ou élément qui implique une modification des informations fournies notamment lors de la nomination et qui pourrait avoir une influence significative sur l'honorabilité professionnelle nécessaire et l'expertise adéquate à l'exercice de la fonction concernée.

Nous vous prions dans ce cadre de communiquer ces modifications en remplissant le présent questionnaire et en le téléchargeant dans la rubrique appropriée de l’application eCorporate. Nous vous posons ces questions en vertu de l’article 77 de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (« LIRP »).

Ce questionnaire comporte deux volets, chacun devant être rempli.

* Êtes vous ***membre d’un organe opérationnel ou responsable d’une fonction clé ?*** Le ***volet A*** vous est destiné***.***
* Êtes-vous **l’IRP** ? Veuillez dans ce cas remplir le ***volet B***.

Il est important que vos réponses soient sincères. Vous devrez y fournir toutes les informations dont vous pouvez raisonnablement penser qu’elles pourraient être utiles à notre évaluation. Nous tiendrons compte des circonstances particulières et des explications que vous aurez données.

Dévoiler certaines informations n’aboutit donc pas nécessairement à une remise en question de l’expertise ou de l’honorabilité professionnelle de la personne concernée. Nous prendrons en considération d’éventuelles circonstances atténuantes, la mesure dans laquelle les faits vous sont imputables, les mesures prises pour résoudre les problèmes, le temps écoulé depuis les faits, etc.

Si vous n'êtes pas certain que certaines informations soient pertinentes, mieux vaut les mentionner malgré tout, en expliquant pourquoi ces informations ne sont à votre avis pas (ou plus) pertinentes. Nous pouvons également vous inviter à un entretien.

***La FSMA veille au respect de votre vie privée.***

**Traitement des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel fournies par le biais du présent questionnaire et de ses annexes seront traitées par la FSMA de la manière décrite dans sa [Politique vie privée](https://www.fsma.be/fr/faq/politique-vie-privee-de-la-fsma).

La FSMA collecte ces données dans l’exercice de son contrôle du respect des exigences en matière d’honorabilité professionnelle et d’expertise adéquate, ainsi que prévu par l’article 77 de la LIRP. Elle pourra également utiliser les données communiquées dans le cadre de la présente candidature lors de l’évaluation de candidatures futures à la même fonction ou à des fonctions auxquelles s’appliqueraient des exigences similaires en matière d’honorabilité professionnelle et d’expertise adéquate, et aux fins de son contrôle du respect permanent de ces exigences dans le cadre de mandats déjà exercés dans des entreprises soumises au contrôle de la FSMA.

Conformément à l’article 75, § 3, de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, la FSMA peut aussi faire usage des données collectées à d’autres fins, lorsque le traitement de ces données est requis en vue de l’exercice d’autres missions d’intérêt public qui lui sont dévolues par l’article 45, § 1er, de ladite loi ou par toute autre disposition du droit national ou européen.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679, “GDPR”), les personnes concernées disposent d’une série de droits liés à leurs données à caractère personnel. Certains de ces droits sont soumis à des conditions spéciales ou à des exceptions. Pour plus d’informations concernant ces droits et la manière dont ils peuvent être exercés, veuillez consulter la [Politique vie privée](https://www.fsma.be/fr/faq/politique-vie-privee-de-la-fsma) de la FSMA.

**Structure**

Volet A

1. Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères
2. Votre fonction
3. Changements relatifs à votre expertise ou à votre honorabilité professionnelle
4. Votre signature

Volet B

1. Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères
2. Changements relatifs à l’expertise ou l’honorabilité professionnelle de la personne en fonction
3. Evaluation de l’IRP concernant les éléments nouveaux relatifs à l’expertise ou à l’honorabilité professionnelle de la personne en fonction
4. Votre signature

**Volet A : Vous êtes membre d’un organe opérationnel ou responsable d’une fonction clé d’une IRP**

# Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères

Je m’engage à fournir des réponses complètes et sincères. Je suis conscient que la non‑communication ou la falsification d’informations pertinentes peut avoir une influence négative sur l’évaluation effectuée par la FSMA de mon honorabilité professionnelle et de mon expertise adéquate.

# Votre fonction

* 1. Vous êtes membre d’un organe opérationnel ou responsable d’une fonction clé auprès de ...

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’IRP** |  |
| **Numéro d’identification à la FSMA** |  |
| **Numéro d’entreprise de l’IRP** |  |

* 1. Vous exercez votre fonction …

### En tant que personne physique

Remplissez cette rubrique si vous êtes membre d’un organe opérationnel ou responsable d’une fonction clé à titre personnel en tant que personne physique. Remplissez en revanche les rubriques 2.2.2.1 et 2.2.2.2 si vous agissez en tant que représentant permanent d’une personne morale.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[1]](#footnote-1) |  |
| Sexe |  |
| Nationalité |  |
| Domicile |  |
| Résidence (si différente du domicile) |  |
| N° de tél./GSM (professionnel) |  |
| Adresse e-mail (professionnelle) |  |

### En tant que représentant permanent d’une personne morale

#### Données relatives à la personne morale désignée à la fonction

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |
| Forme juridique |  |
| Nationalité |  |
| Numéro d’entreprise[[2]](#footnote-2) |  |
| Adresse du siège social |  |
| Adresse du siège administratif (si différente de celle du siège social) |  |
| Adresse e-mail |  |

#### Données relatives au représentant permanent de la personne morale

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[3]](#footnote-3) |  |
| Sexe |  |
| Nationalité |  |
| Domicile |  |
| Résidence (si différente du domicile) |  |
| N° de tél./GSM (professionnel) |  |
| Adresse e-mail (professionnelle) |  |

* 1. Vous assumez une fonction de …

### Quelle fonction ?

|  |  |
| --- | --- |
| **Votre fonction** *(cochez, le cas échéant, plusieurs fonctions)* | * *Membre du conseil d’administration*   Administrateur exécutif  Administrateur non-exécutif  Administrateur indépendant (non-exécutif)  Administrateur représentant une ou plusieurs entreprise(s) d’affiliation  Administrateur représentant les affiliés ou les pensionnés  Président du conseil d’administration   * *Membre d’un autre organe opérationnel*   Membre du comité de direction  Membre de l’organe chargé de la gestion journalière  Membre du comité de gestion (administrative)  Membre du comité d’investissement  Membre du comité de gestion des risques  Membre du comité d’audit  Membre du comité de rémunération  Membre d’un organe opérationnel autre que ceux précités  nom de cet organe opérationnel  ……........................................................  Président d’un organe opérationnel  nom de cet organe opérationnel  ……........................................................ |
|  | * *Responsable d’une fonction clé*   Responsable de la fonction d’audit interne  Responsable de la fonction de gestion des risques  Responsable de la fonction actuarielle  Responsable de la fonction de compliance |
| **Titre de la fonction** *(votre fonction telle qu’elle apparaît dans l’organigramme)* |  |

### Des modifications sont-elles survenues à un éventuel cumul de fonction ?

Oui

Non

Dans l’affirmative, indiquez ci-dessous quelle(s) fonction(s) vous cumulez avec la vôtre (*cochez, le cas échéant, plusieurs fonctions*).

|  |
| --- |
| Membre du conseil d’administration  Membre d’un autre organe opérationnel  nom de cet organe opérationnel : ……........................................................  Membre d’un comité de l’IRP qui n’est pas un organe opérationnel  nom de ce comité : ……........................................................  Responsable d’une fonction clé  quelle fonction clé ? ……........................................................ |

Dans ce cas, vous devez transmettre à la FSMA toutes les informations et documents relatifs à la nouvelle fonction que vous cumulez avec votre fonction actuelle. Pour ce faire, vous utilisez un des formulaires suivants :

* [*questionnaire concernant la nomination initiale d’un membre d’un organe opérationnel d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-1_fr.docx) ;
* [*questionnaire concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle* *(IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-2_fr.docx).

# Eléments nouveaux relatifs à votre expertise ou à votre honorabilité professionnelle

Vous devez nous communiquer tous les faits et éléments :

* qui sont survenus depuis votre nomination ou le renouvellement de celle-ci, et
* qui pourraient influencer de façon significative votre honorabilité professionnelle et/ou votre expertise.

Pour ce faire, vous complétez la/les rubrique(s) concernée(s) du volet A du questionnaire pertinent pour la nomination initiale, à savoir :

* [*questionnaire concernant la nomination initiale d’un membre d’un organe opérationnel d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-1_fr.docx);
* [*questionnaire concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle* *(IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-2_fr.docx).

N’oubliez pas, si nécessaire, de compléter également le document explicatif « honorabilité professionnelle » ([lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-3_fr.docx)) et/ou le document explicatif « conflits d’intérêts » ([lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-4_fr.docx)) et de joindre les annexes requises.

Indiquez dans le tableau ci-dessous dans quelle rubrique du questionnaire « Nomination initiale » les informations ont été modifiées.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Date à laquelle le questionnaire « Nomination initiale » a été rempli ou modifié pour la dernière fois** |
| 3.1. les informations de la rubrique 3. « Vous disposez d’une expertise adéquate » du questionnaire « Nomination initiale » ont été modifiées | Oui  Non |  |
| 3.2. les informations de la rubrique 4. « Vous êtes professionnellement honorable » du questionnaire « Nomination initiale » ont été modifiées | Oui  Non |  |
| 3.3. les informations de la rubrique 5. « Vous savez quels conflits d’intérêts pourraient surgir » du questionnaire « Nomination initiale » ont été modifiées | Oui  Non |  |
| 3.4. les informations de la rubrique 6. « Vous pouvez consacrer suffisamment de temps à la fonction » du questionnaire « Nomination initiale » ont été modifiées | Oui  Non |  |

Remplissez à nouveau chaque rubrique du questionnaire « Nomination initiale » dont le contenu est modifié et joignez le à cette notification.

# Votre signature

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Nom** |  |
| **Signature** |  |

# N’avez-vous rien oublié ?

**Avez-vous répondu correctement et complètement à toutes les questions du volet du présent questionnaire ?**

Avez-vous rempli les rubriques pertinentes du [*questionnaire concernant la nomination initiale d’un membre d’un organe opérationnel d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-1_fr.docx) ou du [*questionnaire concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-2_fr.docx) si des changements sont survenus dans les informations relatives à votre expertise et à votre honorabilité professionnelle communiquées précédemment à la FSMA ?

Dans l’affirmative : avez-vous joint les annexes qui doivent l’accompagner (copie de jugements, extrait de casier judiciaire, etc.) ?

Avez-vous complété et joint un **document explicatif** concernant toutes les affirmations concernant votre **honorabilité professionnelle** qui ne sont plus (tout à fait vraies) ?

Dans l’affirmative : avez-vous joint les annexes qui doivent l’accompagner (copie de jugements, etc.) ?

Avez-vous complété et joint un **document explicatif** concernant toutes les affirmations concernant des **conflits d’intérêts** qui ne sont plus (tout à fait vraies) ?

Dans l’affirmative : avez-vous joint les annexes qui doivent l’accompagner (copie de jugements, extrait de casier judiciaire, etc.) ?

***Nombre d’annexes :*** …………………………………………………………….………………………...…………………………..

***Attention !***

**Vous avertirez spontanément et immédiatement l’IRP et la FSMA au cas où les réponses que vous avez données ici ne seraient plus valables. Cette obligation s’applique en particulier si la modification des informations fournies peut avoir une influence significative sur l’expertise adéquate et l’honorabilité professionnelle requises de votre part. Vous pourrez pour ce faire utiliser ce même questionnaire (**[lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-7_fr.docx)**).**

**Volet B : Vous êtes l’IRP**

# Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères

☐ Je m’engage à fournir des réponses complètes et sincères. Je suis conscient que la non‑communication ou la falsification d’informations pertinentes peut avoir une influence négative sur l’évaluation effectuée par la FSMA de l’honorabilité professionnelle et de l’expertise adéquate de la personne en fonction.

# Modifications relatives à l’expertise ou à l’honorabilité professionnelle de la personne en fonction

Vous devez nous communiquez tous les faits ou éléments :

* qui sont survenus depuis la nomination, ou le renouvellement de la nomination, de la personne concernée, et
* qui pourraient influencer de façon significative son honorabilité professionnelle et/ou son expertise.

Pour ce faire, vous remplissez la/les rubrique(s) concernée(s) du Volet B du questionnaire pour la nomination initiale :

* [*questionnaire concernant la nomination initiale d’un membre d’un organe opérationnel d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-1_fr.docx) ;
* [*questionnaire concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle* *(IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-2_fr.docx).

## Les modifications concernent un membre d’un organe opérationnel

Indiquez dans le tableau ci-dessous dans quelle rubrique du Volet B du questionnaire « Nomination initiale » les informations ont été modifiées.

|  |  |
| --- | --- |
| 2.1.1. les informations de la rubrique 2. « Quelle expertise l’IRP attend-elle des membres de l’organe opérationnel ? » du questionnaire « Nomination initiale » ont été modifiées | Oui  Non |
| 2.1.2. les informations de la rubrique 3. « Le candidat dispose selon l’IRP de l’expertise adéquate » du questionnaire « Nomination initiale » ont été modifiées | Oui  Non |
| 2.1.3. les informations de la rubrique 4. « L’organe opérationnel dispose selon l’IRP d’une expertise collective » du questionnaire « Nomination initiale » ont été modifiées | Oui  Non |

Remplissez à nouveau chaque rubrique du Volet B du questionnaire « Nomination initiale » dont le contenu a été modifié et joignez le à cette notification.

**2.2. Les modifications concernent un responsable d’une fonction clé**

|  |  |
| --- | --- |
| Les informations de la rubrique 2. « Avez-vous évalué l’encadrement de la fonction clé ? » du questionnaire « Nomination initiale » ont été modifiées | Oui  Non |

Si vous avez répondu positivement à cette question, remplissez à nouveau la rubrique 2 du Volet B du questionnaire « Nomination initiale » et joignez le à cette notification.

# Evaluation de l’IRP concernant les éléments nouveaux relatifs à l’expertise ou à l’honorabilité professionnelle de la personne en fonction

Quelle conclusion l’IRP tire t’elle des modifications apportées aux informations précédemment fournies à la FSMA concernant l'expertise et la fiabilité professionnelle de la personne concernée ?

## L’IRP, se basant sur une évaluation soigneuse et raisonnable, estime que la personne concernée dispose toujours de l’expertise adéquate et de l’honorabilité professonnelle*.*

Oui

Non

## Dans la négative, l’IRP prendra les mesures suivantes

Ajoutez des lignes si nécessaire.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nature des mesures** | **Modalités et délais** |
|  |  |

# Votre signature

***Vous confirmez à la FSMA que***

les réponses aux questions du volet B du présent questionnaire sont correctes et complètes;

l’IRP a vérifié avec la diligence voulue que les réponses fournies dans le volet A du présent questionnaire étaient correctes et complètes.

**L’IRP avertira spontanément et immédiatement la FSMA au cas où les réponses fournies dans le présent questionnaire ne seraient plus valables. Cette obligation s’applique en particulier si la modification des informations fournies peut avoir une influence significative sur l’expertise adéquate et l’honorabilité professionnelle de la personne en fonction ou sur l’expertise collective de l’organe opérationnel. Vous pourrez pour ce faire utiliser ce même questionnaire (**[lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-7_fr.docx)**).**

**L’IRP n’oubliera pas non plus de mettre la FSMA immédiatement au courant de la cessation de mandat d’un membre d’un organe opérationnel ou de la fonction d’un responsable d’une fonction clé. Le document suivant pourra être utilisé à cet effet (**[lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-8_fr.docx)**).**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Nom** |  |
| **Qualité** |  |
| **Signature** |  |

1. Les personnes ne possédant pas de numéro de registre national belge mentionneront leur date et leur lieu de naissance. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les personnes morales étrangères indiqueront un numéro d’entreprise national équivalent. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les personnes qui ne possèdent pas de numéro de registre national belge mentionneront leur date et leur lieu de naissance. [↑](#footnote-ref-3)